



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 7 juin 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits de Femmes de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'portant exécution du décret du 04 avril 2024 relatif au subventionnement des secteurs professionnels des langues, des lettres et du livre', portant le numéro 76.682/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 11 juin 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.